RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES PARIS 6E-7E CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

9 PLACE SAINT SULPICE 75292 PARIS CEDEX 06

01 40 46 64 04

SIE.PARIS-7E@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR SEULEMENT SUR RDV TLJ 8H45-12H45

Mme marciano sylvie, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SAS NIMROD GROUP, SIREN 321 337 065.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration. Jour en savoir plus, rendez-vous sur <u>impots gouv.fr</u> puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de TVA

<u>Formulaire principal</u>: 3310-CA3 <u>Annexes jointes</u>: 3310-A

Période déclarée : 01/12/2022 au 31/12/2022

Date limite de dépôt : 23/01/2023

Numéro de dépôt : TVA-2023021-0000000126922973

Date de dépôt : 21 janvier 2023 à 12:08:37 (heure de Paris)

Désignation du soumissionnaire : SAS NIMROD GROUP

<u>Identifiant du soumissionnaire</u> : 321 337 065 <u>Désignation du signataire</u> : marciano sylvie

Synthèse des éléments déclarés : Total général de la TVA brute due sur opérations imposables et régularisations : 110766

Total de la TVA déductible : 101626

TVA nette due: 9140

Report du montant de taxes assimilées calculées sur annexe 3310A: 395

Total à payer : 9535

Signature de l'administration

<u>Désignation</u>: DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production

(certificat n° 5062466669873980497317858386)

Signature numérique : FXppjR3TKlTlboLUuXfQH5OFm9YppRcXPeWSOUrJunxFE9hchpEn6LYLBtale7AD

dj39461VhYjKpKx/Ia5E//IXcOScerJKKvW8o3PYimvNiJOLapbqpPtrydjuuatH O2q9HjuVkStmrCj04g6h0geXH7Z4bTds2/70HMhgzZ0bRC/VY78wYLtVZ4REilCh h4H0deuU8YLnCZ36EVqvqnPn8jAJn98kf/Fp3ypd5NXyFheHdxwQ2PwjxdSKrvjE PEreqAenTFooM07NRD54Ysn9gBQ2F6rkr+DR2p1W8SfWmwjCVCxBqm6oReq++47e

eud/eVAfoxTQ0GZWm0m91w==





Taxe sur la valeur ajoutée et taxes assimilées Régime du réel normal – mini réel

A - MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

A1	Ventes, prestations de services		423 140
A2	Autres opérations imposables	Max Dearn 2 494 + NAP Mo 198	130 692
OPÉ	RATIONS NON TAXEES		
E2	Autres opérations non imposabl	es	2 000

B - DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

TVA	BRUTE		
Opér	rations réalisées en France Métropolitaine	Base hors taxe	Taxe due
08	Taux normal 20 %	553 832	110 766
16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)		110 766
TVA	DÉDUCTIBLE		
20	Autres biens et services	and the second s	40 804
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	-	60 822
23	Total TVA déductible (lignes 19 à 2C)		101 626

TAXE À PAYER

28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 23)	9 140
29	Taxes assimilées calculées sur annexe N° 3310-A	395
32	Total à payer (ligne 28 + ligne 29 - ligne AB) N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant	9 535



(Applicable à compter du 01/01/2022,

Taxe sur la valeur ajoutée et taxes assimilées Imprimé à fournir en annexe à la déclaration CA3 ou isolément en cas de non-assujettissement à la TVA

SI VOUS ÊTES REDEVABLE DES TAXES OU REDEVANCES SUIVANTES, VEUILLEZ ACTIVER LE BOUTON CORRESPONDANT

Redevance sanitaire ou phytosanitaire

Taxe sur les émissions de CO2 et/ou taxe sur les émissions de polluants atmosphériques



B - DÉCOMPTE DES TAXES ASSIMILÉES

	Taxe due
nbre de véhicules relevant du nouveau dispositif d'immatriculation (depuis le 1er mars 2020)	1
Taxe sur les émissions de CO2 due au titre de 2022 (CGI, art. 1010)	375
Taxe sur les émissions de polluants atmosphériques due au titre de 2022 (CGI, art. 1010)	20